

Immobilier

INFORMATIONS

CODE PRODUIT :
DIC540A

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires et/ou collaborateurs

NIVEAU :
Expert

DURÉE :
1 jour(s) (7,0 heures)

PRÉREQUIS :

Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Rappel des principes

Mise en situation et nombreux cas pratiques

MODALITÉS TECHNIQUES :

Salle de formation adaptée avec tableau et/ou paperboard et vidéoprojecteur.

Un support de formation est remis au stagiaire.

MODALITÉS D'EXÉCUTION :

Formation présentielle

Vente amiable de l'immeuble par un propriétaire endetté, surendetté, ou saisi (Atelier CRIDON)

COMPÉTENCES PÉDAGOGIQUES :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Savoir organiser une procédure de purge
- Déterminer la nature, le stade d'avancement d'une procédure de surendettement et les autorisations éventuelles à solliciter pour permettre la vente
- Connaître les étapes et le déroulement de la procédure de saisie immobilière pour être à même de régulariser une vente amiable autorisée par le JEX ou une vente avec mainlevée du commandement de saisie

CONTENU :

I. LA VENTE AMIABLE DE L'IMMEUBLE HYPOTHÉQUÉ

- Savoir reconnaître les différentes catégories d'hypothèques
- Déterminer le classement des hypothèques et l'ordre de distribution
- Comprendre la purge des inscriptions
- Régulariser les radiations matérielles des inscriptions
- Responsabilité du notaire dans la vente de l'immeuble hypothéqué

II. LA VENTE AMIABLE DE L'IMMEUBLE PAR UN PROPRIÉTAIRE SURENDETTÉ

- Comprendre la procédure de surendettement
- Modalités de vente amiable du bien dans la procédure remédiable
- Modalités de vente amiable du bien dans la procédure de rétablissement personnel
- Articulation des procédures de surendettement et de saisie immobilière

III. LA VENTE AMIABLE DE L'IMMEUBLE SAISI

- Comprendre la procédure de saisie immobilière
- La vente amiable autorisée par le JEX
- La vente de gré à gré avec mainlevée du commandement de saisie
- Avantages/Inconvénients des différentes modalités de vente